

AVIS PUBLIC

PROMULGATION

Règlement numéro 709-10 modifiant le règlement de construction numéro 709 afin d'apporter certaines mises à jour au niveau des dispositions rattachées au code de construction en vigueur

AVIS PUBLIC est donné que le règlement ci-dessus mentionné a été adopté lors de la séance générale du conseil municipal de la Ville de Varennes le 11 septembre 2023.

Ce règlement est entré en vigueur à la date de l'émission du certificat de conformité de la MRC de Marguerite-D'Youville soit le 15 septembre 2023.

Donné à Varennes, ce 21 septembre 2023.

La greffière adjointe des Services juridiques et greffe,

Mme Mylène Rioux, OMA